Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260918-2026_05_50-DE

Délibération du conseil municipal du 17 septembre 2026

Délibération n° 2026-05-50
Classification : Institutions et vie politique / Election exécutif
Objet : Election d'un Adjoint au Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de procurations : 4

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 11 septembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire.

Présents : Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Dhué Marjolaine, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Blé Isabelle, Le Déore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lepioufle Mathilde, Lofficial Damien, Moréac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absents excusés : M. Beernaerd Alex, Mme Chaballier Laure, Mme Garnaud Céline, M. Malherbe Jean-Philippe

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Beernaerd Alex donne son pouvoir à Mme Gaëlle Le Floch
- Mme Chaballier Laure donne son pouvoir à Mme Hélène Bihan
- Mme Garnaud Céline donne son pouvoir à Mme Cécile Le Mignant
- M. Malherbe Jean-Philippe donne pouvoir à M. Hubert Jan

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-7, L. 2122-7-2,
Vu la délibération n°2026-02-17 en date du 21 mars 2026, fixant à huit (8) le nombre d'adjoints au Maire ;
Vu la démission de Monsieur Erwan Folgalvez de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal, actée par Monsieur le Préfet, le 29 juillet 2026,

Considérant la vacance du poste de 7ème adjoint au Maire,
Considérant qu'en application de l'article L. 2122-7-2 du CGCT, quand il y a lieu de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder,
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire, au même rang que l'élu démissionnaire.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260918-2026_05_50-DE

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, dans les mêmes conditions que le Maire (art L.2122-7-1 du CGCT) au scrutin uninominal, secret à la majorité absolue. Toutefois si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Maire invite les candidats à se faire connaître avant de procéder à l'élection du nouvel adjoint au maire, au scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Alex Beernaerd au poste de 7ème adjoint au maire et de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Maire propose pour la constitution du bureau Madame Laurence Le Déore comme secrétaire, Monsieur Damien Lofficial et Monsieur Jean-Baptiste Inizan comme assesseurs.

Les membres du Conseil municipal présents et représentés acceptent à l'unanimité la composition du bureau telle que proposée par Monsieur le Maire.

Le dépouillement du vote donne les résultats, ci-après :

1er tour de scrutin :
- Nombre de votants : 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A l'issue du vote des membres du Conseil municipal lors du 1er tour de scrutin, Monsieur le Maire annonce le résultat suivant :
- A obtenu Monsieur Beernaerd Alex : 27 voix (vingt-sept voix)

Délibération

Le Maire procède à la proclamation des résultats et déclare Monsieur Alex Beernaerd, nouvel 7ème adjoint au maire immédiatement installé.

Fait à Erdeven, le 18 septembre 2026

La Secrétaire de séance
Laurence Le Déore

Le Maire,
Dominique Riguidel

En annexe : Le procès-verbal de l'élection d'un Adjoint au Maire et le tableau du Conseil municipal actualisé.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*